

# Séjour pédagogique sciences et châteaux

## Informations

Destinations : Amboise (37) , Nancay , Vierzon (18), Treigny (89), Chambord et Blois (41)

Dates : Du mercredi 20 au vendredi 22 avril 2016

Classes concernées : 5<sup>ème</sup>A et 5<sup>ème</sup>P .

Effectif : 47 élèves

5 Accompagnateurs : Mme Mahé, Mme Meunier, M. Caudan, M. Audouin et M.Chauveau

**PROGRAMME : Les horaires sont donnés à titre indicatif mais susceptibles d'être modifiés.**

### JOUR 1 : Mercredi 20 avril 2016

- **Rendez-vous à 6h20 au collège du Vieux Chêne.**
- Départ à 6h40 précise.
- Matin : Visite du Château du Clos Lucé à Amboise
- Midi : Pique nique rapide
- Après midi : Pôle des étoiles de Nancay
- Bilan de la journée, repas du soir, et nuit à l'auberge de Jeunesse de Vierzon.

### JOUR 2 : Jeudi 21 avril 2016

- Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse de Vierzon
- Départ de l'auberge de jeunesse vers 8h30
- Matin : Visite guidée du château de Guedelon à Treigny
- Après Midi : Activité géométrique et suite de la visite à Treigny
- Bilan de la journée, repas du soir, et nuit à l'auberge de Jeunesse de Vierzon.

### JOUR 3 : Vendredi 22 avril 2016

- Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse de Vierzon
- Fin du bilan de la veille + préparation de la dernière journée.
- Départ de l'auberge de jeunesse vers 9h30
- Matin : Visite du château de Chambord.
- Après Midi : Visite guidée du château de Blois.
- 17h30 : départ de Blois
- **Retour à 19h30 au collège du Vieux Chêne.**

## Informations Importantes

- Sauf autorisation écrite (autorisation N°1) , **aucun élève ne sera autorisé à partir seul** le vendredi 22 Avril. Un adulte devra le prendre en charge.

- Pendant le séjour, en cas de nécessité, vous devez joindre le collège pendant les heures d'ouverture. En dehors de ces heures, vous pourrez nous laisser un message au 06 ..... Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

## **A PRÉVOIR :**

- Pour le jour 1 : Un pique-nique rapide pour le midi et éventuellement un en-cas (11h et goûter )
- Un porte-vues pour ranger les différentes fiches d'activités proposées, des feuilles et des crayons (stylos billes, crayon à papier , crayon de couleurs....)
- Petits sacs plastiques non percés.
- Un petit sac à dos pour ranger l'ensemble.

## **HEBERGEMENT :**

- Nous serons hébergés à l'auberge de Jeunesse de Vierzon dans des chambres de 6 à 8 .
- La répartition dans les chambres se feront **en partie par affinité** (groupe de 2 ou 3), puis par rassemblement des groupes par les enseignants.
- Les élèves ne seront évidemment pas autorisés à sortir seul de l'auberge de jeunesse.

## **ARGENT, TELEPHONE ET BIENS PERSONNELS :**

- Les élèves sont responsables de leur biens personnels durant toute la durée du séjour : Téléphone portable, appareil photos, lecteur MP3, argent .....
- Le règlement intérieur du collège s'appliquant lors du séjour, l'utilisation des téléphones portables ne sera autorisés **qu'à des moments précis spécifiés par les enseignants.**
- Les élèves n'auront aucune dépense personnelle obligatoire, ils ont l'autorisation s'il le désire d'emmener de l'argent mais la somme doit rester modique.

## **VÊTEMENT : Il faudra se munir.**

- De vêtements de base et des chaussures confortables pour les 3 jours.
- D'un vêtement de pluie et d'un vêtement chaud
- Des bottes (ou grosses chaussures) et d'une tenue que l'on ne craint pas de salir pour la visite du chantier du château de Guedelon + sac poubelle pour remettre les bottes « sales »
- D'un nécessaire de toilette.

## **INFORMATIONS, PHOTOGRAPHIES ET TÉLÉPHONES :**

- Ce document ainsi que l'ensemble des informations pour ce séjour seront consultables sur le site du collège. Pendant le séjour , vous y retrouverez aussi peut être (suivant le temps disponible) des résumés des journées et des visites.
- Les élèves **n'auront pas l'autorisation** de prendre des photographies avec leur téléphone. Les enseignants auront en leur possession, un ou plusieurs appareils photographiques. Les photos prises seront disponibles après le séjour pour l'ensemble des élèves ayant participé.
- Une autorisation est cependant nécessaire pour la diffusion des photographies de votre enfant. (Voir autorisation N°2)

## **MEDICAL :**

- Merci de nous signaler toute allergie alimentaire (ou problème médical autre) le plus rapidement possible pour que nous puissions les communiquer à l'auberge de jeunesse.
- Toute prise de médicaments devra être justifiée par une ordonnance médicale. Les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être donnés à un des accompagnateurs le mercredi matin avant le départ.

Nous restons à votre disposition pour toutes autres informations complémentaires.

Les organisateurs du séjour.

Autorisation N°1 (A ne remplir que si besoin)

Je soussigné .....responsable légal de .....élève en classe de ....., l'autorise à partir seul le vendredi 22 Avril 2016 au retour du séjour pédagogique.

Date et signature :

Autorisation N°2

Je soussigné .....responsable légal de .....élève en classe de ....., autorise les enseignants.

- A diffuser les photographies où il apparaît sur le site du collège.
- A distribuer une copie des photographies où il apparaît aux autres élèves participant au séjour.

Date et signature :

Autorisation N°1 (A ne remplir que si besoin)

Je soussigné(e) .....responsable légal de .....élève en classe de ....., l'autorise à partir seul le vendredi 22 Avril 2016 au retour du séjour pédagogique.

Date et signature :

Autorisation N°2

Je soussigné(e) .....responsable légal de .....élève en classe de ....., autorise les enseignants.

- A diffuser les photographies où il apparaît sur le site du collège.
- A distribuer une copie des photographies où il apparaît aux autres élèves participant au séjour.

Date et signature :